SERVICES-TECHNIQUE 3 0 DEC. 2022

Demande de

🔟 🗗 Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions



MINISTÈRE CHARGÉ DEL'URBANISME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Permis de construire

comprenant ou non des démolitions Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa nº 13406 ्वात (१८१५) व्यक्ति १०७ (तात्रीका स्वात्री व्यक्ति) वर्गाया utatione plantitument in the contraction of Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...). Vous réalisez une nouvelle construction. Vous effectuez des travaux sur une construction existante. La présente demande a été reçue à la mairie Votre projet comprend des démolitions. · Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation comle: 3 0 DEC. 2022 merciale. Dossier transmis: Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre à l'Architecte des Bâtiments de France projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous au Directeur du Parc National au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet. au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de démandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2 de la future de la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-litulaires de l'autorisation et solidaire-1 - Identité du demandeur ment responsables du palement des taxes, Madame ☐ Monsieur ☐ Vous êtes un particulier Prénom : Nom: Date et lieu de naissance Commune: Département: Pays: Vous êtes une personne morale Dénomination : Conservatoire du Littoral Raison sociale : N° SIRET:__1,_8,_0,_0,_0,_5,_0,_1,_9,_0,_0,_1,_7,_9,_ Type de société (SA, SCI,...):______ Représentant de la personne morale : Madame 🔽 Monsieur 7 Prénom : Aanès Nom: VINCE 2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: 8 Voie: Quai Gabriel Péri Localité : PLERIN Lieu-dit : Port du Léqué Code postal : _2_1_1_9_0_BP : _____Cedex : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _______ Téléphone: 0, 2, 9, 6, 3, 3, 6, 6, 6, 2, Division territoriale : Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez Personne morale Monsieur Madame \square préciser son nom et ses coordonnées : Prénom : OU raison sociale : Adresse : Numéro : ______ Voie : _____ Localité : Code postal : ______BP : _____Cedex : _____ Division territoriale : Si cette personne habite à l'étranger : Pays : indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _______ 🖸 J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : bretagne@ conservatoire-du-littoral.fr J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.



Récépissé de dépôt d'une demande de permis de construire ou de permis d'aménager

DE L'URBANISME

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de construire ou d'aménager. Le délai d'instruction de votre dossier est de TROIS MOIS et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.

- Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :
 - soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...) ;
 - soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier ;
 - soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.
- Si vous recevez une telle lettre avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.
- Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai de trois mois ne pourra plus être modifié. Si aucun courrier de l'administration ne vous est parvenu à l'issue de ce délai de trois mois, vous pourrez commencer les travaux¹ après avoir :
 - adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (vous trouverez un modèle de déclaration CERFA n° 13407 à la mairie ou sur le site officiel de l'administration française : http://www.service-public.fr);
 - affiché sur le terrain ce récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt ;
 - installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française : http://www.service-public.fr, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.
- Attention : le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :

2 Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande.

- dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
- dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal, excepté dans le cas évoqué à l'article 222 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.
- 1 Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être différés : c'est le cas des travaux situés dans un site classé, des transformations de logements en un autre usage dans les communes de plus de 200 000 habitants et dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ou des installations classées pour la protection de l'environnement. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.

(à remplir par la mairie)	Cachet de la mairie :
Le projet ayant fait l'objet d'une demande de permis n°	4. \$
déposée à la mairie le : പ്രച്ച്	· ·
par:	
fera l'objet d'un permis tacite ² à défaut de réponse de l'administration trois mois après cette date. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.	
	9 8
	**
	a.
	14

Délais et voies de recours : Le permis peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : Il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.

PA 2829327 0010

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s) Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire. Adresse du (ou des) terrain(s) Numéro: Voie: Impasse de l'Usine à Goemon
précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire. Adresse du (ou des) terrain(s) Numéro : Voie : Impasse de l'Usine à Goemon
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire. Adresse du (ou des) terrain(s) Numéro : Voie : Impasse de l'Usine à Goemon
Numéro : Voie : Impasse de l'Usine à Goemon
Numéro : Voie : Impasse de l'Usine a Goernon
Lieu-dit : Localité : TREGUNC
Code postal : 2, 9, 9, 1, 0 BP : Cedex :
Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire
page 9)
Préfixe: Section: A.P. Numéro:
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : voir fiche complémentaire
3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire
ou de bénéficier d'impositions plus favorables)
Lies-vous mulaire u un certificat u dibarioine pour de terraire.
Le terrain est-ii situe dans un ioussement r
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui ☐ Non ☑ Je ne sais pas ☐ Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui ☐ Non ☑ Je ne sais pas ☐
Le terrain est-il situé dans un périmètre avant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain
Partenarial (P.U.P) ? Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui ☐ Non ☑ Je ne sais pas ☐ Non ☑ Je ne sais pas ☐
Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'auto
risation, les numéros et les dénominations :
Control of the second of the s
4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement
Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construcción)
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)
Quel que soit le secteur de la commune
Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
Amenagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf
Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou
Contenance (nombre d'unités) :
Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
 ☐ Terrain de camping ☐ Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances ☐ Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés ☐ Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports ☐ Aménagement d'un golf ☐ Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs ○ Contenance (nombre d'unités) : ☐ Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol : ○ Superficie (en m²) : ○ Profondeur (pour les affouillements) : ○ Hauteur (pour les exhaussements) : ☐ Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
• Protonueur (pour les anoullements) :
Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure
18
Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant è
關口 Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont necessaires à la gestion
à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorale
forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques¹:
M Création d'une voie
Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public
Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle :
☑ Création d'un espace public

Courte description de votre projet ou de vos travaux : Le projet vise à valoriser le site des dunes et étangs de Kerouiny. Il met en place plusieurs réalisations - la mise en oeuvre de signalétiques pédagogiques afin d'enrichir la perception du milieu - la mise en oeuvre d'un accès au sommet du blockhaus nord pour l'observation des étangs et des du		
Les objectifs du projet sont : - Enrichir la compréhension de ce site naturel remarquable - Valoriser certains points de vue sur le paysage		
Le projet s'attache à offrir un nouveau regard sur le site avec des supports de signalétique posés sur la cour de la maison du littoral, qui sera un prolongement de la scénographie à l'intérieur de la maison La présence d'un blockhaus au Nord de la maison du littoral est mise à profit en créant un belvédère d sur la mer, l'archipel des Glénan, les dunes et les étangs arrière-littoraux.	i (nors proj	jet). 📲
Les espaces naturels sont préservés de l'aménagement, les espaces de stationnement et les chemin	ements so	nt mai
Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : 100 m² (cour 70 m² et belvédère sur blockhaus 30 i	m²)	<u></u>
Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu : Les travaux s'organisent en trois lots différents: 1. Maçonneries 2. Ouvrages d'art 3. Mobilier		
		ACCOUNTS OF STREET, ST
4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement		
Nombre maximum de lots projetés :		
Surface de plancher maximale envisagée (en m²):		
Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot		
☐ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande ☐ La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra aux constructeurs.	fournir un ce	ertificat
Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?	Dui 🔲	Non 🔲
Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué 🔲 ou Garantie financière d'achèvement des travaux 🗖		
Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?	Oui 🗖	Non 🔲
$\sqrt{4.3}$ - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergen	ent tourist	ique
Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :		
Nombre maximal de personnes accueillies :		,
Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL :		
Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :		
Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitat	ion :	
Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?	Oui 🔲	Non 🗖
Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements		

5.1 - Architecte Vous avez eu recours à un architecte : Oui □ Non □ Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous Nom de l'architecte : Numéro : Voie :	PA 2929327 0010
Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous Nom de l'architecte : Numéro : Voie :	PA 2929322 0010
Nom de l'architecte : Numéro : Voie :	
Numéro : Voie :	s et lui faire apposer son cachet
Numéro : Voie :	
Line alle	
Lieu-dit : Locai	ité :
Code postal :BP :Cedex :	
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre :	
Conseil Régional de :	
Téléphone :ou Téléco	
En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris premier du titre premier du livre premier du code de la constructior règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de co	
Signature de l'architecte :	Cachet de l'architecte :
n se e e e	The state of the s
Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé e D Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une gatoire.	n architecture), veuillez cocher la case ci-dessous ² : des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obli-
5.2 - Nature du projet envisagé	
Nouvelle construction	
Travaux sur construction existante	
The terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance a	
Le terrain doit ette divise en propriete ou en jouissames a	vant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
	vant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
Courte description de votre projet ou de vos travaux :	vant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
	vant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
	vant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
	vant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
	vant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
	vant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
	vant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
	vant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
	vant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
	vant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
	vant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
	vant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
	vant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
	vant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
	vant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
	vant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
	vant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
Courte description de votre projet ou de vos travaux :	rvant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
Courte description de votre projet ou de vos travaux :	

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble aprés travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;

plancher;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

5.3 - Informations cor	nplémentaires			Statistical Control of the State of the Stat	A Section of the Control of the Cont	
 Nombre total de lo 	naments créés	1) [1 t	dont	individuels: L	السائل dont colle	ectifs: படபட
Répartition du non						
Logement Locatif Socia	ali ii ii i Arre	ssion Sociale (hors prêt à taux zéi	ro) ⊧	rêt à taux zéro 📖	
Autres financement	o:					
Mode d'utilisation						
Occupation personnelle			ersonne morale)	1	Vente □	Location 🔲
S'il s'agit d'une occupa						nce secondaire 🗆 🖁
Si le projet porte sur ur	mon personnene, ve	tion vouillas n	écicar : Discina	Garage \square		***
1 <u></u>		mon, veumez pi	COSET . FISCING L	ourage 🗀	totaline mm	
Autres annexes à l'I		A gual titea :				
Si le projet est un foyer			ır átudiants 🗍 🔟	Résidence de to	urisme []	
Résidence pour persor Résidence hôtelière à			nce sociale \Box		ence pour personn	es handicanées 🗖 🖁
I	vocation sociale \Box	Reside	nce sociale 🗀	reside	onoo pour pordonii	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
☐ Autres, précisez :				tro tuno :		
^\$	ores créées en foye			me the ·		
Repartition du non	nbre de logements	crees seion le l	ombre de pieces :	E niàcar :	u u chinidens	et nius
1 pièce L L L 2 p						
1	eaux du bâtiment le		-dessus du sol 📖	டet au-de	ssous du sol	
a '	vaux comprennent	notamment :			🗖	
Extension 🔲	Surélévation 🔲			veaux suppléme		
 Information sur la 	destination des cor			sation au bénéfic		
collectif : Transpo	ort 🔲	Enseigneme	nt et recherche 🚨		Action sociale	
Ouvrage spéc	ial 🔲		Santé 🗖		Culture et loisir (
5.4 - Construction pé Période(s) de l'année d	riodiquement dém	ontée et ré-ins	stallée truction doit être dé	imontée :		
renode(s) de l'année d	iurani iaquene (iesq	uenes) la corisi	indelion don elle de	anonico :		
			,			
5.5 - Destination des	s constructions et	tableau des si	urfaces (uniquem	ent à remplir si	votre projet de co	nstruction est
situé dans une comn R.123-9 du code de l	nune couverte par 'urhanismo dans s	un plan local a rédaction ar	a urpanisme ou u stérieure au 1er ia	nvier 2016).	tenant neu appne	uant i aittoie
Triazo o da dode de r	arbanionic dano d		urfaces de plancher) en m'	,		
	Surface existante	Surface	Surface créée par	Surface	Surface supprimée	Surface totale =
Destinations	avant travaux (A)	créée¹ (B)	changement de destination ^s	supprimée⁵ (D)	par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C) - (D) - (E)
	V 7		(C)		(E)	
Habitation			1		1	
Hébergement hôtelier						- (D) - (E)
napaigement notelles						
Bureaux						
Commerce						
3						
Artisanat ⁷						
Industrie						
Exploitation						
agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public						
ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)						
	No. of the second secon					
The second secon		The state of the s	The state of the s	Conservation to the second of the second	***	

³ Yous pouvez vous aider de la liche d'aide pour le calcul des surfaces.
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de platond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans fes immeubles collectifs, une part forfaltaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).
All peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).
5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations menilonnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.
6 il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).
7 L'activité d'artisan est définie par la toi n° 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher3 en m2 Surface Surface totale= Surface créée⁶ Surface créée Surface suppri-Destinations⁶ Sous-destinations⁵ Surface exis-(A)+(B)+(C)mée⁹ (D) supprimée par tante avant (8) par changement changement de (D)-(E)de destination7 travaux (A) destination7 ou ou de sous-desde sous-destinatination8 (C) tion⁸ (E) Exploitation Exploitation agricole agricole et Exploitation forestière forestière Habitation Logement Hébergement Commerce et Artisanat et commerce activités de de détail service Restauration Commerce de gros Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle Hébergement hôtelier et touristique Cinema Equipement Locaux et bureaux d'intérêt accueillant du public des collectif et seradministrations publiques vices publics et assimilés Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale Salles d'art et de spectacles Équipements sportifs Autres équipements recevant du public Autres Industrie activités des Entrepôt secteurs secondaire ou Bureau tertiaire Centre de congrès et d'exposition Surfaces totales (en m²)

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des frémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

^{3 -} Vous pouvez vous aider de la liche d'aide pour le calcul des surfaces.

^{4 -} Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

^{6 -} If peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du

garage d'une habitation en chambre)
7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

^{8 -} Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations, Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en saite d'art et de spectacles

^{9 -} If peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial)

5.7 - Stationnement
Nombre de places de stationnement
Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :
Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet
Adresse(s) des aires de stationnement :
Nombre de places : Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²
Pour les commerces et cinémas :
Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :
6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions ous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairle afin de savoir si votre projet le démojition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.
Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :
Démolition totale Démolition partielle
En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :
Nombre de logement démolis :
7 - Participation pour voirie et réseaux
Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du proprié- taire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur
Madame Monsieur Personne morale P
Nom: Prénom:
OU raison sociale :
Adresse : Numéro : Voie : Lieu-dit : Localité :
Code postal:BP:Cedex:
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

8- Informations pour l'application d'une législation connexe	
Indiquez si votre projet: porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à décement (IOTA) porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application de fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (comporte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de le déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à fair relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte de lais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne) Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants : (informations complémentaires) se situe dans les abords d'un monument historique	u L.181-1 du code de l'environnement lérogation espèces protégées) 'article L. 512-7 du code de l'environnement équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 yoriser l'innovation
J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation. Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles. Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.	Pour le Directrice et passéélégalithe conservatoire du Republic de la passéélégalithe conservatoire du Republic de la conservatoire du Republic de la conservation le la conservation le la conservation de
A <u>Rochefort</u> Le: <u>28 / 0.1 20.27</u>	Signature du (des) demandeur(s)
Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à Vous devrez produire : - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre dappliquer une autre protection au titre des monuments historiques ; - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, - un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de nale du patrimoine et de l'architecture ; - deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votation commerciale.	'un site patrimonial remarquable ou se voit un site inscrit ou une réserve naturelle ; dérogation auprès de la commission régio- e parc national ;

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectifi-cation. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : \Box

B Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas sulvants : - vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;

vous avez l'autorisation du ou des propriétaires;
 vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire;
 vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Pour un permis d'aménager un	lotissement:
En application de l'article I. 441 d	du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.
Signature du demandeur :	Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes solicitées :
alia O la antica 4077 oraș Povobito eta	per est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 ire, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août odiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural,
2016 pour la reconquele de la bi paysager et environnemental.	Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes solicitées :
nformation à remplir par le pro ∕ous êtes un : □architecte □p	aysagiste-concepteur
Nom:	Prénom :
Numero :	Voie : Localité :
Code postal :	
Гéléphone : ㅡㅡㅡㅡㅡ	
•	@
Pour les architectes uniquemer	
N° d'inscription sur le tableau de l	nt: 'ordre:

Références cadastrales : fiche complémentaire
Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.
Préfixe: _ 0 _ 0 _ 0 _ Section: _ A _ P _ Numéro: 2 _ 2 _ 2 _ 8 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): environ .460.m²
Préfixe: _00_0 _Section: _AP_ Numéro: _2_2_9 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): environ .1410.m²
Préfixe:_0,_0,_0, Section:_A,_P, Numéro:_2,_9,_0, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): environ :16.7.18 m²
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : ㅡㅡㅡ Section : ㅡㅡ Numéro :ㅡㅡㅡㅡ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : ㅡㅡㅡ Section : ㅡㅡ Numéro :ㅡㅡㅡ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : ㅡㅡㅡ Section : ㅡㅡ Numéro :ㅡㅡㅡㅡ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : ㅡㅡㅡ Section : ㅡㅡ Numéro :ㅡㅡㅡㅡ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) ;
Préfixe : ــــــــــــ Section : ــــــــــ Numéro : ـــــــــــــــــــــــــــــــــــ
Préfixe : ــــــــــــ Section : ـــــــــــ Numéro : ـــــــــــــــــــــــــــــــــــ
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe: Section: Numéro: Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Préfixe: Section: Numéro: Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):
Surperficie totale du terrain (en m²) : 18,588, m² dont moins de 100 m² concerné par l'aménagement
A



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis d'aménager

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre déclaration et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme.

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹.

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PA1, PA4, PA17 et PA19, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 et A. 441-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers : Nombre d'exemplaires Pièce à fournir PA1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 441-2 a) du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier M + 5 exemplaires supplémen-PA2. Une notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu [Art. R. 441-3 du code 1 exemplaire par dossier de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier PA3. Un plan de l'état actuel du terrain à aménager et de ses abords [Art. R. 441-41° du code de l'urbanismel 1 exemplaire par dossier PA4. Un plan de composition d'ensemble du projet coté dans les trois dimensions [Art. R. + 5 exemplaires supplémen-441-4 2° du code de l'urbanisme]

2) Pi	ièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet :	
	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si va	otre projet fait l'objet d'une concertation :	
	PA4-1. Le bilan de la concertation [Art. L 300-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	otre projet porte sur un lotissement :	
	PA5. Deux vues et coupes faisant apparaître la situation du projet dans le profil du terrain naturel (Art. R. 442-5 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PA6. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (Art. R. 442-5 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PA7. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 442-5 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PA8. Le programme et les plans des travaux d'aménagement [Art. R. 442-5 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossler
	PA9. Un document graphique faisant apparaître une ou plusieurs hypothèses d'implantation des bâtiments [Art. R. 442-5 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
	PA10. Un projet de règlement s'il est envisagé d'apporter des compléments aux règles d'urbanisme en vigueur [Art. R. 442-6 a) du code de l'urbanisme] Le pourcentage consacré aux logements sociaux en cas de réalisation d'un programme de logement, si vous êtes dans un secteur délimité par un plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels une partie doit être affectée à des logements sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme].	1 exemplaire par dossie
	PA11. Si nécessaire, l'attestation de la garantie d'achèvement des travaux exigée par l'article R. 442-14 du code de l'urbanisme [Art. R. 442-6 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie

¹ Se renselgner auprès de la mairie

Service Services	PA 2929322 (12/
	PA12. L'engagement du lotisseur de constituer une association syndicale des acquéreurs de lots [Art. R. 442-7 du code de l'urbanisme] tre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols:	1 exemplaire par dossier
	PA12-1. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant la réalisation d'une étude de sols et sa prise en compte dans la conception du projet de lotissement. [Art. R. 442-8-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
	tre projet porte sur la subdivision d'un lot provenant d'un lotissement soumis à permis d ombre maximum de lots autorisés :	'aménager, dans la limite
	PA12-2. L'attestation de l'accord du lotisseur[Art. R. 442-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Si vo	tre projet porte sur l'aménagement d'un terrain de camping ou d'un terrain aménagé pour	hébergement touristique
	PA13. Un engagement d'exploiter le terrain selon le mode de gestion que vous avez indiqué dans votre demande [Art. R. 443-4 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Si vo	tre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact ou une notice d'impact	
	PA14. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 441-5 1° du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
	PA14-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 441-5 2° du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Sivo	tre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :	
Ø	PA15-1. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 441-6 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Sivo	otre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'as	sainissement non collec
	PA15-2. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 441-6 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi
Si vo I'hal	otre projet porte sur l'aménagement d'un terrain en vue de l'installation de résidences pitat permanent de leurs utilisateurs :	démontables constituar
	PA 15-3. L'attestation assurant le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de satisfaction des besoins en eau, assainissement et électricité [Art. R. 441-6-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi
Sive	otre projet nécessite une autorisation de défrichement :	
	PA16. Copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 441-7 du code de l'urbanisme]	
Si v	otre projet se situe dans un coeur de parc national :	
	PA16-1. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 441-8-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par doss
réha	otre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt dé abilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L.512-6-1, e de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :	finitif et régulièrement L.512-7-6 et L.512-12-1 d
	PA16-2. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites e sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art R.441-8-3 du code de l'urbanisme]	1
Si v	otre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
	PA17. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la duré d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	e 1 exemplaire par dossi
Siv	otre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'eff	T
	PA17-1. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyen mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 3 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation	0

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
PA18. Un pla de l'urbanism	un de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code le]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
PA19. Un pl	un des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
l'urbanisme]	an en coupe du terrain et de la construction (Art. R. 431-10 b) du code de	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
votre projet por	te sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restau le inscrit au titre des monuments historiques :	ration immobilière ou à l'inté
PA21. Un do	cument graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune de timent faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	es 1 exemplaire par dossier
votre projet se	itue sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
d'occupation	ord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	on 1 exemplaire par dossier
	soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
PA23. L'étue code de l'urb	le d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) anisme]	du 1 exemplaire par dossier
PA23-1. L'ét collectivités code de l'urb	ude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, d territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) anisme]	es 1 exemplaire par dossier du
i votre projet est	susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :	
PA23-2. Le	dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code ent ou l'étude d'impact en tenant lieu (Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanism	el
i votre projet est	accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d	'assainissement non collect
PA23-3. L'a	testation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code	de 1 exemplaire par dossie
i votre projet est	tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
PA24. L'atte	station d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
i votre projet se	situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réal	isation d'une étude :
PA25. L'atte	station de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que nd en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	e le 1 exemplaire par dossie
i votre projet né	cessite un agrément :	
PA26. La co	pie de l'agrément (Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossie
i votre projet se	situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un mil	leu à préserver :
PA27. Une	notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [, du code de l'urbanisme]	
	cessite une étude de sécurité publique	
PA28. L'étu	de de sécurité (Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi
i votre projet es	tenu de respecter la réglementation thermique :	
PA28-1. Le	formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique pr 111-20-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du c	évu 1 exemplaire par dossi ode
Si votre projet fa	t l'objet d'une concertation :	
	bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code	e de 1 exemplaire par dossi
Si votre projet s réhabilitée pour p	e situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l' permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512- nement, et lorsqu'un usage différent est envisagé.	arrêt définitif et régulièrem 6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1
PA28-3. Ur	e attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des site , ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au reç sage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet.	gard

périm	tre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction pr ètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une a ation d'une étude des sols.	ojetée n'est pas dans le attestation garantissant la	
	PA28-4. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151.41 4°) du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :			
	PA29. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme]			
	PA29-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :			
	PA30. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
u	PA31. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
	PA32. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbansisme]	1 exemplaire par dossier	
	PA33. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :			
	PA34. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]		
	PA35. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
Si votre projet nécessite un défrichement :			
	PA36. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	. [
Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :			
	PA37. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
Si votre projet nécessite un permis de démolir :			
	PA38. Une justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
	OU, si la demande de PC vaut demande de permis de démolir : PA39. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'Annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]		

Si votre projet se situe dans un lotissement : PA40. Le certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1]	er 1 exemplaire par dossier
al du code de l'urbanisme]	
PA41. Le certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [A R. 431-22 -1 a) du code de l'urbanisme]	
PA41-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-1b) du code de l'urbanisme]	22 1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
PA42. Une copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m² constructibles s la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptio techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zo [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	sur ns
PA43. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe vo participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme	tre 1 exemplaire par dossier e]
Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du	projet :
PA44. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PA45. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le docum	
PA46. Le plan de situation du terrain sur lequel seront réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code l'urbanisme] OU	ent 1 exemplaire par dossier de
PA47. La promesse synallagmatique de concession ou acquisition [Art. R. 431-26 b) code de l'urbanisme]	
Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise une commune de moins de 20 000 habitants :	
PA48. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	R. 1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématogr	aphique :
PA49. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet [AR. 431-28 du code de l'urbanisme]	
Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
PA50. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'art L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme	icle 3 exemplaires.
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
PA51. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règ d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	les 3 exemplaires e la du dossier spécifique
PA52. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règ de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	ples 3 exemplaires Art. du dossier spécifique
Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un lo	du document en tenant lieu ogement existant :
PA52-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollic et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	itée 1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
PA53. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatifs à l'institution de ces servitu [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	des 1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
PA54. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résul du coefficient d'occupation des sols [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	tant 1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à la redevance bureaux :	
PA58. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. A. 520-1 du code l'urbanisme]	de 1 exemplaire par dossier